



## Compte rendu d'évaluation de terrain : VITROLLES

---

**Évaluateurs :** Gilles LECUIR, Natureparif – Gwendoline GRANDIN, Élève ingénieure AgroParisTech – Cécile VO VAN, CEREMA Territoires et ville – Audrey MICHEL, ARPE PACA

**Date de la visite :** Jeudi 6 septembre 2016

**Personnes rencontrées :**

Ville de Vitrolles

*Elus*

Loïc GACHON, Maire de Vitrolles

Nathalie SIRBEN, adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme Réglementaire

Marie-Claude MICHEL, adjointe au maire déléguée à l'Environnement et au Patrimoine naturel

Odette DECLoux, adjointe au maire déléguée à l'Éducation et à la Petite Enfance

*Techniciens*

Joëlle BUSSON, directrice de l'Urbanisme

Blandine GAYRAUD, responsable du service Environnement

Colette BILLIoud, directrice de l'Éducation

Juan ARIAS, chargé de mission Innovation et Développement durable

LPO PACA

Daphné KLEJNOWSKI, animatrice Nature Bouches-du-Rhône

François GRIMAL, administrateur LPO PACA et LPO France

CPIE du Pays d'Aix

Jonathan BOYER, Chargé des projets - Développement durable des territoires

Association locale « Un Jardin pour Tous »

Youcef MALAGUEN, président de l'association

---

### **Vitrolles, Provence-Alpes-Côte d'Azur**

(35 200 habitants, 3 600 ha, catégorie des villes moyennes)

#### **Déroulé de la journée de visite**

10h-12h30 : réunion préliminaire en salle pour présenter les actions, et la politique de la ville en matière de biodiversité.

13h : passage par l'avenue de Marseille et présentation de l'écuroduc

13h30 : déjeuner à la pépinière de la ville

14h30-15h : rencontre avec le président de l'association « Un Jardin Pour Tous », et visite des potagers d'une école primaire et maternelle

16h : visite du parc des Amandiers

#### **Éléments de contexte sur la collectivité**

Au cœur du triangle Salon-Aix-en-Provence-Marseille, Vitrolles est délimité au Sud par l'aéroport de Marseille, d'anciens marais salants, et l'autoroute qui borde toute la côte

Ouest, à l'Est par une départementale, et au Nord par le massif de l'Arbois. Ce massif représente 2 000 ha d'espace naturel sur la commune dont la plus grande partie est classé Natura 2000. D'une couleur allant du calcaire blanc aux argiles et grès rouge, avec une topographie fortement marquée, le Plateau donne son identité paysagère à la ville.

À partir des années 70 la ville connaît une croissance démographique exponentielle, passant de 3 366 hab en 1962 à 34 493 hab en 2013. Cette forte augmentation démographique est le résultat du projet de l'Etat de créer une ville nouvelle autour de l'étang de Berre. La ville n'a récupéré la main sur sa politique d'urbanisme qu'avec la fin de l'EPA au début des années 2000.

À ce jour, 30% du territoire est urbanisé, 5% est voué à l'agriculture, les 65% restant sont constitués par les espaces naturels du plateau de l'Arbois.

Très récemment, le 11 août 2016, un violent incendie attisé par des vents forts et favorisé par 4 mois de sécheresse, a ravagé 1 600 ha des 2 000 ha du plateau de l'Arbois (zone Natura 2000). Devant cette catastrophe, les équipes de la ville et leur partenaire principal, la LPO PACA, sont attristés mais pas abattus. Ils restent optimistes quant à la capacité de résilience du milieu et entendent malgré tout poursuivre leurs actions de gestion et de suivi de cet espace naturel. En effet, un autre grand feu avait touché le plateau en 2004 ; il avait été un révélateur pour plusieurs espèces emblématiques par son effet de réouverture des milieux.



Figure 1. Le plateau de l'Arbois après le passage du feu du 11/08/16

### **Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité**

Une des politiques fortes de la ville est de faire connaître et révéler la biodiversité ordinaire présente sur son territoire aux Vitrollais. La situation géographique dominante du plateau de l'Arbois dont on ne perçoit que les falaises calcaires depuis la ville ne facilite pas son appropriation par la population. Ayant connu une démographie exponentielle, la ville et ses habitants sont en quête d'identité. L'équipe municipale s'appuie sur le patrimoine naturel pour restaurer une identité collective. L'objectif étant que le cycle de la nature infuse celui de la commune, y compris en termes de calendrier.

Vitrolles est une ville nouvelle. Elle a repris la main sur l'aménagement de son territoire en 2010 seulement, elle a adoptée son PLU en 2012. Ce dernier a pour ligne directrice la densification du bâti, la préservation et la valorisation des terres agricoles avec l'installation de circuits courts. La ville a également classé dans son PLU l'ensemble de ses espaces verts

urbain en Nj. Elle a récemment fait une demande de classement de l'ensemble de son plateau au titre de la Loi sur les monuments naturels et des sites (Loi 1930), à l'exception des zones agricoles qui font l'objet d'une demande de zone agricole protégée, voté par la commune et actuellement en cours d'examen par le Préfet.

La ville se fait accompagner dans presque tous ses projets de valorisation des espaces naturels et animations en matière d'environnement par la LPO, avec qui une convention pluriannuelle de partenariat a été conclue pour 2013-2016 et renouvelée pour 2016-2019.

Les actions de préservations de la biodiversité ont été structurées et se mettent progressivement en place à travers l'agenda 21 (projet territorial de développement durable). C'est ce qui permet d'avoir des actions transversales en matière de biodiversité : urbanisation, sensibilisation, gestion des espaces verts, bâtiments...

### **Action 1 : Conception et mise en œuvre d'un parc urbain conservatoire**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« Le projet de parc urbain conservatoire des Amandiers répond à l'une des orientations du PLU de la commune qui est de développer une Trame Verte fonctionnelle en milieu urbain. Par cette action la ville souhaite :

- préserver les espaces verts en ville en les requalifiant de manière durable (essences locales, maîtrise de la ressource en eau, zéro pesticide, implication des citoyens dans le projet) ;
- développer la biodiversité en ville et sensibiliser les citoyens sur le sujet ;
- expérimenter la création d'un espace public urbain de conservation et de valorisation de la biodiversité locale pour reproduire l'expérience sur d'autres espaces de la commune ;
- associer les citoyens et acteurs locaux dès la conception pour les mobiliser dans la durée.

Phase 1 : La ville a commencé par mobiliser un maximum de partenaires et acteurs autour du projet, afin d'avoir une diversité de compétences, connaissances, et points de vue. Cette étape était fondamentale pour pouvoir travailler étroitement avec les institutions ou organismes concernés par la mise en œuvre d'un parc urbain conservatoire.

Phase 2 : L'organisation du pilotage du projet a permis de définir les organes de décision et de mise en œuvre du projet (comité de pilotage, comité technique et groupe projet). Ce sont eux qui assureront le suivi du projet : objectifs, mise en œuvre, évaluation....

Phase 3 : Définition des objectifs locaux à l'échelle de la commune, comme la mise en place de la Trame Verte. Ces grands objectifs ont été ensuite affinés au regard des spécificités du site.

Phase 4 : Définition précise du projet, permettant de choisir l'aménagement de l'espace, le choix des espèces, la conduite du chantier, les éléments pédagogiques, le fonctionnement du lieu... Pour se faire 8 réunions de travail ont été organisées avec le groupe projet, dont 3 ateliers participatifs avec les citoyens. Des temps festifs ont été organisés sur le parc afin de partager et enrichir le plan d'aménagement élaboré suite aux ateliers participatifs. Ces ateliers ont notamment permis de rassurer nombre de citoyens qui avaient exprimés leur crainte sur la possibilité de vente du terrain à des promoteurs immobiliers

Phase 5 : Élaboration d'un inventaire de la flore du parc.

Phase 6 : Mise en œuvre opérationnelle du parc. Pour commencer le stationnement à l'intérieur du parc a été interdit par arrêté municipal. En effet, le parc était utilisé en tant que parking (environ 150 voitures garées) à chaque fois qu'une manifestation était organisée à proximité (5 à 6 manifestations par an).

Les espaces du parc ont été délimités selon le plan d'aménagement élaboré avec les citoyens.

Un plan de gestion a été élaboré prévoyant le développement d'une prairie sans fauche et la valorisation du patrimoine agricole ancien (taille des oliviers présents sur le parc et ramassage des olives). Un suivi écologique du parc a également été mis en place par la LPO afin d'établir les impacts des actions dans le temps. Des animations d'ateliers participatifs pour répertorier les espèces d'oiseaux qui fréquentent le parc viendront compléter le suivi. »

Ancienne parcelle agricole en pâture où l'on cultivait oliviers, amandiers, vignes, cet espace s'est vu encerclée par la zone pavillonnaire, l'école primaire et le club de BMX. Cet espace est perçu comme un terrain vague par les habitants, qui a une fonction tantôt de parc tantôt de parking.

Aujourd'hui la ville souhaite clarifier la fonction de cet espace et transformer ce délaissé en parc urbain conservatoire. Ce projet réunit la CPIE, la LPO et les habitants du quartier. À ce jour, plusieurs ateliers de participation ont été organisés avec les habitants afin de connaître leurs attentes en matière d'aménagement du futur parc. Les inventaires participatifs animés par la LPO en plus des ateliers ont été l'occasion pour les vitrollais de se réapproprier le lieu. Un inventaire floristique d'une demi-journée a été réalisé pour avoir une idée générale de la biodiversité présente sur le site.

Le plan d'aménagement du parc a été élaboré par un paysagiste. Les citoyens ont pu faire part de leurs remarques et souhaits concernant ce plan avant sa validation. Un plan de gestion, réalisé par la FREDON, est en cours d'élaboration et permettra la mise en place de nouveaux modes de gestion par les équipes du service des espaces verts. Des équipements pédagogiques et aménagements nature pour accueillir la faune vont être implantés, avec notamment la construction d'un spiral à insectes et un gîte à hérissons lors de la deuxième semaine de septembre. Les citoyens seront invités à finaliser ces aménagements et mettre en place un suivi de la faune attirée par ces aménagements. Les plantations restent à faire.



**Le parc des Amandiers en août 2016 ©GillesLecuir**



**Spirale à insectes en cours de construction ©Vitrolles**

## **Action 2 : Construction et suivi écologique d'une mare (lavogne) sur le Plateau**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« L'objectif de l'action était de créer à la fois un nouveau site de reproduction pour les amphibiens, et un lieu de découverte et sensibilisation à la biodiversité sur un espace classé Natura 2000. La ville a donc décidé de réaliser une lavogne : dépression qui sur les causses permet aux animaux d'élevage de boire. Les lavognes sont utilisées dès le 1<sup>er</sup> siècle av. J-C, et sont aménagés dans des creux naturels pavés de pierres calcaires sur un sol argileux pour capter et retenir les eaux de ruissellement.

Le comité de pilotage du projet regroupe la commune de Vitrolles, les éleveurs concernés, la société de chasse, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'Office National des Forêts. Le projet a été soumis à une étude de faisabilité pour identifier la zone la

plus appropriée pour construire la lavogne à partir des critères suivants : situation sur un terrain communal dans une topographie favorable à la récupération des eaux de pluies avec un besoin en eau avéré ; en lien avec des corridors écologiques ; et en cohérence avec le développement à plus long terme d'un réseau de points d'eau sur le territoire. C'est le vallon du Gourgoulousier sur le plateau de Vitrolles qui a alors été sélectionné.

La construction de la lavogne a été prise en charge par une entreprise privée avec la participation des services techniques communaux. Une dalle en pierre de 9 m de long sur 6 m de large et 70 cm de profondeur a été installée pour sa conception. Un débroussaillage du site et de ses alentours est également été effectué pour faciliter la récupération d'eau de pluie et l'accès des troupeaux au bassin.

Un suivi écologique régulier est entrepris par les experts naturalistes de la LPO et les bénévoles du GREBE (Groupe Est Étang de Berre de la LPO). Au moins une fois par semaine, une visite est effectuée de jour, de préférence en matinée. Un suivi nocturne est réalisé lors des périodes favorables à l'activité des amphibiens. Enfin, ce point « biodiversité » a été inscrit dans la carte de la biodiversité de Vitrolles.

Le grand public est aussi amené à s'approprier le projet par des rendez-vous d'inventaires participatifs. Quatre rendez-vous « Mission lavogne » ont été fixés en 2014-2015. Depuis, une à deux sorties sont programmées par an. De plus, des sorties pédagogiques avec des classes de CM1 et CM2 sont organisées chaque année par l'animatrice de la LPO PACA.

La lavogne s'est remplie naturellement d'eau en 15 jours. Une semaine après sa mise en eau, la lavogne était déjà colonisée par des petites punaises d'eau (les corises). Chaque visite du site a donné lieu à des observations d'insectes, en grande majorité des notonectes et dytique.

Le résultat le plus marquant est l'utilisation de la lavogne dès sa première année pour la reproduction des Crapauds calamites, menée à son terme au printemps 2015. Pélodyte ponctué, Crapaud épineux, Rainette méridionale et Grenouille rieuse ont été contactés en déplacement aux alentours mais sans constat de reproduction. Quatre espèces d'odonates ont été contactées sur le secteur de la lavogne. Le Sympétrum strié et le Leste vert ont pu être régulièrement vus en train de pondre dans la lavogne ou en bordure. Quatorze espèces de Papillons de jour ont été contactées sur le secteur. Les observations d'oiseaux sont à diviser en quatre catégories : les nicheurs sédentaires (dont les patrimoniaux Pie-grièche méridionale, Fauvette pitchou, Alouette lulu) résidant toute l'année à proximité du site, les nicheurs plus éloignés et qui viennent se nourrir près du site, les oiseaux en migration ou en étape migratoire (dont le patrimonial Circaète Jean-le-blanc), les oiseaux hivernants. Au total 23 espèces ont été contactées sur le secteur de la lavogne. La présence de nombreuses empreintes en bord de lavogne atteste de l'utilisation de ce point d'eau par les oiseaux. »





**Inauguration de la lavogne ©Vitrolles**

Vitrolles est soumis à un climat méditerranéen caractérisé par un faible taux de précipitation. Les sols calcaires du plateau infiltrent rapidement l'eau rendant le milieu encore plus sec. La mise en place de lavognes a été perçue pour la ville comme une occasion d'offrir des points d'eau pour le maintien et la préservation de la faune locale, sur un territoire où cette ressource se fait rare.

Le projet de construction de lavogne a été initié en 2014 grâce au fond de dotation de la fondation Itancia, et élaboré par la commune, l'ONF et la LPO. Avant sa conception, une étude de faisabilité a été menée pour sélectionner le vallon du Gourgoulousier sur le plateau de Vitrolles pour réaliser la lavogne. La première lavogne a vu le jour en septembre 2014, et une deuxième en 2015. Les dates des travaux ont été choisies en septembre afin d'éviter les périodes de reproduction au printemps, et les risques d'incendies en été.

Le suivi régulier est réalisé par la LPO qui dispose d'experts naturalistes locaux de haut niveau. Un suivi photographique des mâles des crapauds calamite est en cours, et a été élargi autour du site pour connaître les habitats d'origine des individus. À ce jour, 13 mâles ont été photographiés à la lavogne, et la présence de 1 000 mâles a été estimée au niveau du plateau en 2015. En 2016, 7 nouveaux individus ont été recensés.

À travers les dates d'inventaires participatifs, les sorties de découvertes, les conférences, la formation professionnelle et les sorties scolaires, pas moins de 203 personnes ont été sensibilisées par le projet.

La fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, en partenariat avec la Fondation de France, et la Fondation Nature et découvertes, ont choisi de valoriser la mobilisation citoyenne sur la lavogne de Vitrolles à travers les bénévoles nature. Les membres du jury ont trouvé le projet exemplaire notamment dans sa démarche partenariale. Enfin, le projet a été sélectionné par l'ARPE PACA en 2015 parmi les initiatives ayant contribué à la préservation, au maintien et au développement de la biodiversité dans le cadre de l'Observatoire Régionale de la Biodiversité.

Après les incendies du 11 août 2016, la lavogne s'est remplie d'eau déversée par les sapeurs-pompiers et elle a été d'une aide précieuse pour la faune. De nombreuses traces d'oiseaux y ont été observées après la catastrophe.

Le suivi faunistique va continuer et permettra entre autres d'évaluer l'incidence de l'incendie sur les espèces déjà recensées.

### **Action 3 : Mise en place d'aménagements écologiques et de potagers bio dans les écoles**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« L'une des principales problématiques identifiées par les établissements scolaires de Vitrolles était l'état minéral et peu accueillant des cours des écoles. Très peu d'entre-elles bénéficient d'espaces verts de qualité pour les enfants. Le deuxième constat était celui de la nécessité de réintroduire la nature dans les écoles pour faciliter la mise en pratique d'ateliers pédagogiques d'éducation à l'environnement.

Les principaux objectifs du projet sont :

- lutter contre la minéralisation des cours des écoles par l'implantation des potagers ;
- permettre aux enfants du plus jeune âge à interagir avec la terre et le sol et découvrir le processus de production de fruits et de légumes ;
- développer des outils pédagogiques de proximité ;
- sensibiliser les enfants à l'agriculture biologique et comprendre le fonctionnement de la nature ;
- sensibiliser les enfants à la question d'une alimentation saine et équilibrée.

L'objectif à terme est de donner la possibilité à toutes les écoles de Vitrolles (maternelle et élémentaire) d'avoir un potager dans la cour.

Plusieurs écoles ont bénéficié de la construction des potagers bio, entretenus par les élèves eux-mêmes sous les conseils des animateurs et enseignants. (Écoles Georges Lapierre, Martine Morin, Jean de la Fontaine, Jean-Jacques Rousseau, Claret Mateos, Prairial, Louis Pergaud et Pablo Picasso). Les essences locales (ciste, romarin...) ont été favorisées, et des composteurs ont été installés pour montrer la capacité du sol et du vivant à dégrader des déchets verts.

Chaque classe participe à 3 demi-journées d'intervention réparties tout au long de l'année. Le contenu des interventions et les supports pédagogiques sont adaptés en fonction du niveau des élèves et du projet pédagogique de chaque enseignant. Thématiques développées : les auxiliaires des cultures, les 5 sens du potager (plantes aromatiques, les plantes qui piquent et les plantes qui caressent, les 1 000 couleurs des fleurs, le goût retrouvé, le chant des amis ailés du jardinier), robin des jardins, création et suivi des hôtels à insectes sur les potagers et autres coins de nature, plantes méditerranéennes adaptées au climat.

Cette action a permis d'améliorer la perception que les enfants et professeurs ont des cours d'écoles (retours très positifs des directeurs des écoles concernées).

En tout 950 enfants ont bénéficié des activités pédagogiques autour du potager et des animations « biodiversité ». 10 écoles de la commune ont été labellisé « Refuge LPO », dont 8 possèdent actuellement un jardin potager. De nombreuses espèces d'insectes auxiliaires ont été inventoriées : coccinelle, papillon, fourmilion, syrphé, abeille, bourdon, bombyl, forficule, cloporte... Vers de terre, lézard des murailles, chauve-souris ont aussi été contactés. La présence de mangeoires et de nichoirs a attiré des mésanges. »



L'association « Un Jardin Pour Tous » sensibilise petits et grands au jardinage biologique, à la compréhension de la nature et au respect de la biodiversité à Vitrolles. Encouragée et soutenue par la commune, l'association décide de réaliser des potagers dans les écoles. Ces potagers sont réalisés sur les espaces verts des cours d'école et sont gérés par les enfants. C'est l'occasion de les responsabiliser au jardinage naturel.



Les potagers dans les écoles animés par Un Jardin Pour Tous ©GillesLecuir

### **Autres actions en lien avec la biodiversité et le thème Sols**

#### **Projet de Zone agricole protégée**

La commune a signé un protocole cadre avec la Chambre d'Agriculture, afin de définir les questions nécessaires au maintien et à la préservation de l'agriculture, mais aussi à son développement durable et multifonctionnel. La ville a pour objectif de préserver ses espaces agricoles situés surtout en bordure de ville (périurbain) et de les valoriser afin de maintenir et développer une politique agricole en faveur d'une agriculture de proximité tournée vers les circuits courts, la gestion de l'eau, la vente directe, l'agro-tourisme et surtout la préservation paysagère de ces espaces.

En parallèle, lors des discussions pour la création d'une zone classée sur le plateau de l'Arbois, les agriculteurs ont fait part de leur souhait de sortir les zones agricoles de cet espace classé.

En conséquence, la Commune a accepté d'exclure du futur périmètre du classement du Massif de l'Arbois une partie de ses espaces agricoles et d'assurer néanmoins leur protection contre la pression urbaine par la création d'une Zone agricole Protégée (ZAP) en accord avec les agriculteurs.

À ce titre, elle a engagé une étude avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône qui a réalisé un diagnostic agricole territorial, socio-économique et foncier, puis défini son projet de ZAP, qu'elle a approuvé en juillet 2016 et qui est désormais en examen préfectoral.

## Autres actions en lien avec la biodiversité mais sans lien direct avec le thème Sols

### Installation d'un Ecuroduc

Dans le cadre du réaménagement de l'avenue de Marseille, les lignes électriques vont être enfouies. Constatant que ces installations étaient utilisées par les écureuils pour traverser la voirie, la ville en partenariat avec la LPO a fait installer un écuroduc, équipé d'un piège photographique. Cela a également été l'occasion d'installer un panneau signalant la présence de ce passage à écureuils.



L'écuroduc et son panneau pédagogique ©GillesLecuir

### Sensibilisation à la biodiversité :

À la fin de chaque année scolaire, Vitrolles donne à tous les enfants de CM2 un ouvrage en rapport avec la biodiversité locale pour les récompenser de leur passage en 6<sup>ème</sup>.

### Elaboration de la carte de la biodiversité de Vitrolles

Ce travail a réuni un ensemble de partenaires, notamment l'ONF, la LPO, le Conservatoire du Littoral et plusieurs services de la Ville de Vitrolles. Cette carte a mis en exergue les atouts du territoire en termes de biodiversité et valorise la richesse du patrimoine naturel même en zones urbaines.

Plusieurs événements, notamment les journées du patrimoine, ont été l'opportunité pour diffuser cet outil pédagogique. Des échanges avec l'Education Nationale sont à l'œuvre afin d'initier des ateliers avec les enfants en ayant pour base la carte de la biodiversité.

### Usage de produits phytosanitaires :

La ville est engagée dans un plan de réduction d'emploi des pesticides et engrais chimiques sur tous les espaces dont elle a la charge. La Ville de Vitrolles a signé une convention en décembre 2015 avec la FREDON PACA afin d'atteindre cet objectif. La Ville a engagé depuis quelques années un plan de réduction des désherbants, avec notamment leur suppression au sein de la Pépinière Municipale depuis 2013 et quelques parcs en jardins de la ville, comme le parc du Griffon, le parc de la Cigalière et aux abords du lac de la Tullière. Ces objectifs ont été atteints grâce à la signature par la Ville d'une convention avec l'UNAF en 2012. Des désherbants restent néanmoins épandus sur la voirie, des allées des espaces verts

et les cimetières. Le diagnostic de la FREDON sera rendu fin septembre permettant ainsi à la Ville de déployer son plan pour supprimer les désherbants sur tous ces espaces.

### **Autres actions en lien avec la protection des milieux**

#### **Traitement des rejets industriels**

À travers la convention cadre Eurizon du 21 novembre 2014, la ville s'est engagée dans un programme d'action visant à diminuer les émissions des pollutions toxiques dispersées. Ce programme s'articule autour de 4 axes : diminution des polluants toxiques, connaissance et suivi des pollutions, régularisation administratives des rejets domestiques et valorisation et communication. En 2008 la commune a investi dans une nouvelle station d'épuration afin de traiter l'ensemble des effluents collectés auprès des établissements sur la zone d'activités industrielles.

### **Conclusion (non communiquée en dehors du CST)**

#### **Points forts :**

La ville mène une action dynamique d'implication citoyenne pour ces projets en rapport avec la protection de l'environnement. Elle sait se faire conseiller par des associations comme la LPO avec qui elle entretient un lien fort.

Les élus, en premier lieu le maire, ont un rôle moteur. Ils sont fortement impliqués et volontaires face aux enjeux environnementaux. Ils emportent progressivement l'adhésion de leurs services techniques ce qui nécessite un temps d'acculturation.

Ils mènent une politique de protection et de sensibilisation importante en ce qui concerne leur zone naturelle sur le Plateau de l'Arbois. Le classement très avancé de ce massif en assurera une protection forte au titre des paysages (site classé au titre de la loi de 1930), qui en garantit la pérennité face à l'urbannisation mais pas au risque incendie comme en témoigne la catastrophe de cet été.

#### **Points faible ou points d'amélioration :**

Beaucoup d'éléments figurant au dossier n'ont pas été réalisés, voire sont des erreurs manifestes. Par exemple la ville n'a pas réalisé d'atlas de la biodiversité mais une « carte » de la biodiversité, c'est-à-dire un document de communication de type carte du territoire montrant quelques espèces et milieux naturels emblématiques.

Le recours aux pesticides et engrais chimiques est encore important et semble figurer parmi les pratiques habituelles du service Espaces verts. Ceci est d'autant plus dommage et conséquent que les espaces verts comprennent de nombreux linéaires plantés en de bords de voirie, et qu'ils entretiennent des espaces privés de pieds d'immeubles.

Si la consultation et la participation citoyenne au projet de Parc des Amandiers est exemplaire, sa réalisation concrète n'est pas engagée.

Pour aller plus loin il serait intéressant que la collectivité structure et formalise sa politique globale de préservation de la biodiversité.

#### **Avis quant à un éventuel trophée dans la catégorie :**

Si la politique de la commune en faveur de la biodiversité est très intéressante et à encourager, l'état d'avancement de sa mise en œuvre rend difficile de la désigner comme « meilleure ville moyenne » pour l'année 2016 autour du thème Sols et biodiversité.